

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2025 à 20 heures 30

Date de la Convocation : 23 juin 2025

Nombre de membres en exercices : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Arcades, Espace E. VALLADON, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOUDET – M. LEGRET - Mme DERAIS - M. CHAMPION - Mme SEVIN - M. HUGON - M. COCHARD - Mme LINCKER - M. VIVET - Mme JAULNEAU - M. LEGRAND.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DAMAS (Pouvoir à M. VIVET)

ETAIENT ABSENTES : Mme AVISSE - Mme DAIN - Mme GUIZIEN.

Monsieur Gérard LEGRET a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DERNIER PROCES VERBAL**
- **CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE – REGION CENTRE VAL DE LOIRE**
- **DECISION MODIFICATIVE N° 2 – COMMUNE**
- **AVENANT CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC**
- **2^{EME} TRANCHE DU GYMNASSE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS – AVENANT N° 01 – MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE**
- **ABONNEMENT PANNEAUPOCKET**
- **ACHAT INFORMATIQUE – ORDINATEUR – SECRETARIAT DE MAIRIE**
- **DEVIS – TERRAIN DE BOULES – HORLOGE JOURNALIERE**
- **CONTRAT MUSICIEN – BANQUET DES PLUS DE 70 ANS**
- **ADOPTION DE LA CHARTE DE L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES FRICHES ET ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA RECONQUÊTE DES FRICHES**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT
FORMATION GOUPIL	FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE	645,00 € TTC (exonéré de TVA)
DUPUY EQUIPEMENTS	4 cartouches de CO2 pour le gite	70,10 € TTC
LE PERCHERON GOURMAND	Cocktail suite visite de M. Le Préfet	480,00 € TTC
TEF AVERDON	Fourniture enrobé à froid	127,65 € HT /tonne
JAUNEAU Jérôme	Préparation, pose et fourniture d'un tapis local professionnel 17 bis rue des Fossés	115,44 € TTC
DIVERS	Bons pour la commune - transport scolaire	Commune : 3 779,73 € TTC Transport Scolaire : 401,99 € TTC
CENTRE France PUB	Publication Avis d'appel public à la concurrence 2 ^{ème} tranche Gymnase	624,00 €

1- CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE – REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Monsieur le Maire présente la convention type de délégation de compétence d'organisation de transports scolaires entre la Région Centre-Val de Loire et les organisateurs de second rang de l'Eure-et-Loir.

La convention fixe les conditions administratives, juridiques et techniques et financières dans lesquelles la Région, conformément à la réglementation applicable, délègue une partie de ses compétences de transport scolaire aux autorités organisatrices de second rang.

Celle-ci prend effet à compter du 1er septembre 2025. Elle est conclue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 août 2030. Elle est renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 août 2033.

Après étude de la convention, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétences d'organisation de transports scolaires avec la Région Centre-Val de Loire.

2- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - COMMUNE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 2 de la Commune jointe en annexe.

28027	COMMUNE DE LA BAZOCHE GOUET	DM n°2 2025
Code INSEE	220 00 COMMUNE DE LA BAZOCHE GOUET	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1321-21548 : MAISON D ASSISTANTES MATERNELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 900,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 900,00 €
R-1641-21530 : GYMNASE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 460,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 460,00 €
D-2188-21421 : MATERIELS DIVERS	0,00 €	360,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	360,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-21570 : EGLISE - CHAPELLE	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	70 360,00 €	0,00 €	70 360,00 €
Total Général		70 360,00 €		70 360,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 apportée au budget de la Commune.

3- AVENANT CONVENTION « TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant qui modifie les termes de la convention signée le 17 février 2025 avec Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dénommé TE28 pour l'amélioration énergétique d'installation d'éclairage public. Celui-ci intègre des dispositions particulières l'article 4, permettant de moduler la contribution de la collective dans le cas de l'obtention d'une subvention au titre du CRST.

MODALITÉS FINANCIÈRES :

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 42 500,00 € HT et fait appel au plan de financement suivant :

coût estimatif HT des travaux	Contribution Collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)		Participation de TE28 (maitre d'ouvrage des travaux)	
42 500 €	60%	25 500 €	40%	17 000 €

Dispositions particulières :

Le syndicat est chargé de déposer les demandes de subventions auprès de la Région au titre du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire (CRST).

Dans le cas où le concours financier de la Région Centre-Val-de-Loire au titre du CRST serait accordé, la participation de la collectivité pourrait être réduite à 30% du montant total des travaux.

Modalités propres à TE28 :

TE28 est chargé de constituer, avec l'appui du syndicat du Pays Dunois, le dossier de demande d'aide

financière à faire parvenir au Conseil Régional Centre-Val-de-Loire.

Toutes les autres dispositions de la convention sont sans changement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant à la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.

4- 2EME TRANCHE DU GYMNASE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS – AVENANT N° 01 – MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la séance du 20 mars 2025, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la société En Perspective concernant les travaux de la 2ème tranche du gymnase. Le coût estimatif des travaux s'élève à 320 000,00 € HT avec un taux d'honoraires fixé à 8 %, soit 25 600,00 € HT. La mission complémentaire liée au dossier de la Loi sur l'eau s'élève à 4 000,00 € HT. Cela correspond à un montant global de 29 600,00 € HT soit 35 520,00 € TTC. La signature de ce marché a été suivie de la notification à la société le 9 avril 2025, pour une durée de 22 mois.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 de transfert. Celui-ci indique que la société En Perspective Urbanisme et Aménagement devient OYA SAS. Cela n'a aucun impact financier. Le contrat qui lie la collectivité à la société en Perspective sera transféré automatiquement à OYA SAS.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°1 de transfert qui implique le remplacement de la société En Perspective Urbanisme et Aménagement par la société OYA SAS,
- Autorise le transfert automatique du contrat à OYA SAS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

5- ABONNEMENT PANNEAUPOCKET

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat signé avec CWA Entreprise pour l'application PanneauPocket, qui facilite une communication instantanée entre la Commune et ses citoyens, arrivera à son terme le 17 août 2025

Le coût pour une commune de moins de 2000 habitants adhérente à l'Association des Maires ruraux de France varie en fonction de la durée retenue soit :

- 1 an d'abonnement : 180.00 € TTC
- 2 ans d'abonnement : 1 trimestre supplémentaire offert : 360.00 € TTC.
- 3 ans d'abonnement : 1 semestre supplémentaire offert : 540.00 TTC

Ce coût comprend :

- Un nombre illimité de publication de panneaux
- Un accès à toutes les fonctionnalités disponibles (remontées d'informations, sondages, liens cliquables, widget etc ...)
- Une formation téléphonique et une assistance 7j/7
- Un envoi gratuit de documents de communication pour les habitants (pack communication offert).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler à l'application PanneauPocket pour une durée de 3 ans plus un semestre offert pour un montant de 540.00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires proposés par CWA ENTERPRISE de Charbonnières-les-bains (69), distributeur de l'application PanneauPocket et toutes les pièces nécessaires.

6- ACHAT INFORMATIQUE – ORDINATEUR – SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire présente le devis d'Alt-R IT Informatique concernant l'achat d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie.

Le coût de l'ordinateur de bureau avec mini tour et moniteur comprenant également la livraison, l'installation et le transfert de données est estimé à 1 113,16 € HT soit 1 335,79 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'achat d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie.
- Accepte le devis de la société ALT-R IT INFORMATIQUE d'un montant de 1 113,16 € HT soit 1 335,79 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et régler la facture.

7- CONTRAT MUSICIEN – BANQUET + 70 ANS

Monsieur le Maire présente le devis de la formation musicale « LE DUO » pour l'animation du banquet des personnes de + de 70 ans, organisé le 5 octobre 2025.

Le coût pour 2 musiciens est de 780,00 €uros TTC.

La prestation fera l'objet de 2 factures distinctes :

- 390,00 € TTC à régler à l'Association STUDIO DU VAL
- 390,00 € TTC à régler à l'Association LE MOULIN A GUINGUETTE

De ce fait, il n'y aura pas de déclarations à établir auprès de GUSO. Le montant ne comprend pas la redevance SACEM.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le devis de la formation musicale « LE DUO » représenté par Monsieur Bruno LATOURNERIE,
- Accepte de régler le montant de 780,00 €,
- Accepte que la prestation fera l'objet de 2 factures distinguées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents relatifs à cette animation.

8- ADOPTION DE LA CHARTE DE L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES FRICHES ET ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE DANS LA RECONQUETE DES FRICHES

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que La Préfecture d'Eure-et-Loir, en partenariat avec le Département d'Eure-et-Loir, met en place un observatoire départemental des friches afin de partager et améliorer la connaissance en matière de friches à vocation d'habitat, d'activité commerciale ou d'activité industrielle.

Deux outils « Cartofriches » et « UrbanSimul » sont mis en place pour centraliser et fiabiliser les données.

Monsieur Le Maire présente la charte d'engagement de l'observatoire des friches d'Eure et Loir. Celle-ci définit le périmètre et les objectifs de l'observatoire départemental des friches, les grands principes de son fonctionnement et les engagements de ses partenaires.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Charte d'engagement relative à la démarche d'observatoire départemental des friches annexée à la présente délibération.

9- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Joël CHAMPION :

- ✓ Evoque les rodéos de voitures, route d'Authon et sur le parking d'Intermarché la nuit.
- ✓ Informe le Conseil que des décors de Noël réfléchissant sont disponibles.
- ✓ Propose l'achat de totems pour les écoles
- ✓ Constate que des plaques d'égouts ne sont plus stabilisées.

Monsieur Loïc LEGRAND

- ✓ Donne des informations sur la tenue d'un concert de l'école de musique du grand Châteaudun. Avec une chorale de 40 membres plus les orchestres, un nombre important d'élèves des pôles de Châteaudun, Brou, Vald'Yerre et Cloyes les Trois Rivières présenterons un spectacle de qualité.

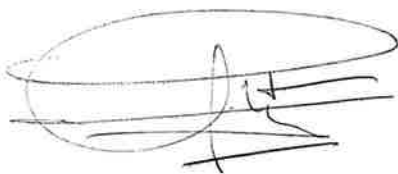
Monsieur Gérard LEGRET

- ✓ Donne des informations sur le camping municipal et le verger communal.
- ✓ Propose de prendre date du passage du jury pour le concours des maisons et fermes fleuries.
- ✓ Demande le remplacement du vidéo projecteur devenu obsolète.

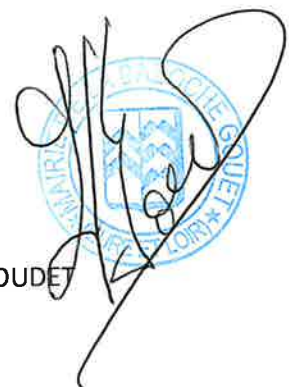
La séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire de Séance

Le Maire



Gérard LEGRET



Jean-Paul BOUDET